

Compte rendu de CAPD du jeudi 10 novembre 2016

En préambule, le DASEN fait une mise au point et ses excuses sur les multiples reports de cette CAPD liés à des obligations de présence au rectorat.

1/ DECLARATIONS LIMINAIRES

- Le projet d'école

DASEN : Le recteur applique la politique du ministre. La gestion du 1^{er} degré a changé, le recteur peut s'adresser directement aux directeurs d'école (L'avis du SE-Unsa : cela ne va pas dans le sens de la clarté et va forcément créer des complications, à n'en pas douter).

Tout le monde sait que le projet d'école devait être réécrit, les directeurs auraient dû anticiper avant la parution de la circulaire et du calendrier (L'avis du SE-Unsa : les collègues apprécieront).

SE-UNSA : La situation est paradoxale entre ce qui est demandé aux directeurs d'école et la demande d'allègement des tâches de directeurs et nous demandons à ce que l'échéance du projet d'école soit retardée. Le DIRECTEUR ACADEMIQUE nous informe qu'il n'a plus la main sur ce dossier et qu'il faut s'adresser au rectorat.

- La santé scolaire

DASEN : Nous partageons l'idée que ce n'est pas au monde caritatif de s'occuper, de gérer la santé scolaire.

SE-UNSA : Nous demandons des moyens supplémentaires et vous communiquerons les réponses du ministère à notre interpellation (cf. notre déclaration liminaire)

- L'accueil des migrants

DASEN : Nous avons appris l'accueil des migrants par la presse écrite. Il n'y a pas de moyens spécifiques débloqués pour cela.

- Le plan de formation :

DASEN : Vu le niveau du système éducatif français, la nécessité de former n'a jamais été aussi forte. Je suis favorable que certains stages soient à public désigné. Mais je suis frustré que la formation soit limitée à cause des moyens de remplacement.

SE-UNSA : Nous soulevons le problème de collègues qui ont vu un stage à candidature individuelle refusé à cause d'un barème insuffisant car étant sur 2 stages à candidature collective (imposé). Dans cette situation, le collègue devrait se voir accorder le stage à candidature individuelle.

DASEN : L'outil local étant performant et le fait d'imposer GAIA a été une difficulté, beaucoup de travail et une perte de temps pour les personnels administratifs, les IEN et les CPC.

- Le remplacement :

DASEN : La structure actuelle ZIL/BD n'est pas satisfaisante. La structure va changer et un groupe de travail sera mis en place dans l'idée d'être meilleur en termes d'efficacité de remplacement.

SE-UNSA : Cela ne devra pas se faire au détriment du personnel remplaçant.

- La médecine de prévention

DASEN : Le docteur OTIER prendra ses fonctions en janvier à 60% (3 jours /semaine)

2/ PROMOTION DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

3/ REPONSE AUX QUESTIONS DIVERSES

1/ Est-ce que toutes les écoles de 2 et 3 classes ont pu bénéficier d'un TD à l'année pour organiser leurs 10 jours de décharge de direction ?

⇒ Non, cela est variable en fonction des circonscriptions.

2/ Nous demandons que soient les enseignants référents soient dotés de contrats aidés (aide à la gestion administrative) ?

⇒ Les enseignants référents sont saturés de dossier avec minimum 200 dossiers à suivre quand la moyenne nationale est de 130. DASEN : « Je n'ai pas les moyens sauf à retirer ceux des directeurs d'école » - qui ne sont déjà pas tous pourvus. (L'avis du SE-Unsa : notre perspective reste clairement la prochaine carte scolaire pour obtenir la création de nouveaux postes d'enseignants référents.)

3/ Frais de déplacement de PES

⇒ IFF a été automatiquement versé dès octobre sauf à ceux qui ont demandé de percevoir les indemnités réelles de déplacement. La DSDEN attend de l'ESPE le nombre de jours de formation, de présence... pour la période pour pouvoir faire le calcul des indemnités.

4/ Où en êtes-vous de l'harmonisation de durée des contrats AESH à 24h ?

⇒ Tous les contrats peuvent passer à 24 heures mais c'est en fonction des besoins.

5/ Suite au groupe de travail des BD, vous avez consenti à élaborer un document explicitant les règles de leur mission. Nous vous demandons de réunir les BD qui le souhaitent afin de les leur expliciter.

⇒ Le DASEN ne juge pas nécessaire de réunir les BD mais préfère les recevoir au cas par cas afin de répondre aux interrogations individuelles car il ne ressent pas un besoin collectif. (L'avis du SE-Unsa : Nous ne partageons pas cet avis et nous redemanderons que cette réunion de rentrée de septembre soit proposée – et non imposée – à tous les BD à la rentrée, notamment ceux nouvellement nommés.)

6/ Pourriez-vous nous détailler les critères d'attribution des activités péri-éducatives dans le Gard ? Quel est le montant de la dotation académique et le montant accordé au Gard par Mme le Recteur ? Nous vous demandons que soit mise en place une circulaire départementale avec des indications de barème et un formulaire de demande pour les collègues.

⇒ Au niveau départemental l'enveloppe est de 3300 heures or seulement 2300 heures sont distribuées. Le Se-unsu demande à ce qu'il y ait un cadrage afin que tous les collègues prennent connaissance des conditions d'attribution et des activités concernées par ce dispositif.

7/ Peut-on envisager des modifications à l'application « Déclam » qui à ce jour, peut-être totalement chronophage ?

⇒ L'application « Déclam » est là pour faciliter le travail des directeurs afin de leur éviter de faire des fiches quotidiennes. Mais il y a de toute évidence des marges d'amélioration.

8/ Pourquoi ne pas envisager la création d'une fiche-réflexe commune pour la création des PPMS ?

⇒ C'est rare qu'un cas général puisse s'adapter à toutes les situations. Chaque école doit avoir sa propre réflexion. Un vadémécum à travers 10 questions sera distribué aux directeurs.

Il ne faut pas hésiter à solliciter le DASEN, à dialoguer. Celui-ci se déplace dans les écoles.

Un fonds ministériel a été débloqué pour faire face à l'Etat d'urgence et aider les communes au financement de projets liés à la sécurité, à hauteur de 20 à 80%. Dans le Gard, 85% des communes ont monté un dossier.

De plus, il va falloir réfléchir sur un outil d'alerte efficace aux parents, nous avons pu constater lors de l'alerte météo du 14 octobre que la communication aux parents était encore perfectible.

9/ Suite à la note que vous avez publiée à la rentrée 2016 réclamant un cadrage resserré des organisations pédagogiques, nous vous demandons de publier une nouvelle note conforme à la circulaire de 2013 sur les obligations de service (reprécisant entre autres que le temps de pause de 10 minutes avant l'APC est à prendre sur les 24h face à élève).

⇒ M. le DASEN explique que l'organisation de ces APS doit se faire avec intelligence et souplesse. **Il le rappellera à ses IEN.** Si l'IEN n'arrête pas l'organisation proposée par l'école, un accord devra être trouvé au plus tôt. Tant que l'organisation n'est pas validée, les enseignants ne peuvent les mettre en œuvre. Le retard entraîné ne devrait pas dépasser une semaine.

10/ Quel accompagnement dans le métier est-il proposé aux T1 ?

⇒ Les T1 sont accompagnés par les conseillers pédagogiques de circonscription et un stage est proposé aux T1 d'Ales 1 et 2, circonscriptions où il y a la majorité de T1. Le SE-Unsa demande à ce que le stage soit étendu à l'ensemble des T1 l'année prochaine.

11/ Quelles sont les modalités d'inspection des T2 ?

⇒ Les modalités de suivi des T2 sont entre les mains des IEN d'où de nombreuses disparités. Le Se unsa demande une uniformisation des modalités. Certains T2 n'auront les conseils d'un conseiller pédagogique que lors d'une visite alors que certains ont le droit à 2, 3 voire plus avant l'inspection, c'est très regrettable.

12/ Quelle réponse apportez-vous à notre courrier officiel du 20 octobre 2016 relatif à la note académique sur le projet d'école ?

⇒ Voir §1 réponse du DASEN à notre déclaration liminaire.